

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 97

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 18

I. – À l'alinéa 8, après le mot :

« fonctionnaires »,

insérer les mots :

« des administrations ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 10 et 55.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.